



# Belgian Paralympic Committee

Founded in 1960.

Members:

Vlaamse Liga Gehandicaptensport (VLG vzw) and  
Ligue Handisport Francophone (LHF asbl)

BPC – Avenue de Bouchoutlaan 9 – 1020 BRUSSEL/BRUXELLES - ☎ +32 2 478 66 14 - 📠 +32 2 478 66 14

E-mail : [office@paralympic.be](mailto:office@paralympic.be) - Website : [www.paralympic.be](http://www.paralympic.be)

## Tennis en fauteuil roulant



## REGLEMENT NATIONAL

Approuvé le 26/04/2011

Adaptation approuvée le 17/08/2011

Adaptation complémentaire approuvée le 24/01/2012

GDF SUEZ





## **BELGIAN PARALYMPIC COMMITTEE (BPC)**

Avenue de Bouchout, 9  
B-1020 BRUXELLES  
Tel : +32 (0)2 478 66 14  
Fax : +32 (0)2 478 66 14  
E-mail : [office@paralympic.be](mailto:office@paralympic.be)  
Site web: [www.paralympic.be](http://www.paralympic.be)

Le BPC comprend 2 ligues :

## **LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE asbl (LHF asbl)**

Secrétariat : Quai du Brabant, 20  
B- 6000 Charleroi  
Tel : +32 (0)71 48 99 90  
Fax : +32 (0)71 41 68 77  
E-mail : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)  
Site web : [www.handisport.be](http://www.handisport.be)

Responsable du tennis en Communauté française Wallonie Bruxelles : **Jean Dauge**

GSM: +32 (0)476 79 28 58 – E-mail: [jda@rtbf.be](mailto:jda@rtbf.be)

Responsable des critères : **Luc Dubrulle**

GSM: +32 (0)477 55 52 30 - E-mail: [ldubrulle@skynet.be](mailto:ldubrulle@skynet.be)

## **VLAAMSE LIGA GEHANDICAPTENSPOORT vzw (VLG vzw)**

Secretariat p/a Huis van de Sport  
Zuiderlaan 13  
B-9000 GENT  
Tel : +32 (0)9 243 11 70  
Fax : +32 (0)9 243 11 79  
E-mail : [info@vlg.be](mailto:info@vlg.be)  
Site web : [www.vlg.be](http://www.vlg.be)

Responsable du tennis en Flandres : **Ann Lavrysen**

GSM: +32 (0)497 37 74 53 - E-mail: [rolstoeltennis@telenet.be](mailto:rolstoeltennis@telenet.be)

Responsable des critères : **Marc Monteyne**

GSM: +32 (0)474 93 12 41 – E-mail: [marc.monteyne@pandora.be](mailto:marc.monteyne@pandora.be)

*"It takes less time to do a thing right  
Than it does to explain why you did it wrong"*

## **Article 1**

Les compétitions du Critérium de tennis et le Championnat de Belgique se jouent selon les règles de tennis de la FRBT (Fédération Royale Belge de Tennis) et le règlement de l'ITF (International Tennis Federation)

## **Article 2**

Les inscriptions pour les compétitions du Critérium doivent être envoyées respectivement au responsable du Critérium avant 22 heures du 4ème jour précédant la compétition (voir le calendrier). Le directeur de la compétition peut, en concertation avec le responsable du Critérium, annuler le tournoi quand le nombre de joueurs/joueuses enregistrés par série est insuffisant.

## **Article 3**

Les inscriptions sont définitives et ne peuvent être annulées. Toute absence injustifiée est sanctionnée par une amende de 7€, somme qui sera exigée lors du prochain tournoi. Tout joueur qui ne se serait pas acquitté de cette amende, ne peut pas participer. Toute absence non justifiée par un certificat médical, entraîne la perte de 5 points au classement. Un joueur qui, soit a une absence injustifiée, soit déclare forfait, n'obtient pas de point. Si celui-ci doit brusquement quitter une compétition, il perd, en tous les cas, cette dernière.

## **Article 4**

L'entièreté des frais d'inscription revient au club organisateur. Celui-ci veille aux prix qui doivent être distribués en fin de journée. Les frais de participation à un tournoi du Critérium s'élèvent à 6€, en été et à 8€, en hiver. Les frais de participation à un Championnat de Belgique s'élèvent à 6,50€, pour la série en individuel et à 8€, pour celle en double.

## **Article 5**

La tenue de tennis est obligatoire.

## **Article 6**

Le classement est une appréciation des valeurs individuelles sur base des résultats et reste valable durant toute une saison. Le groupe de travail national est responsable pour l'attribution des classements. Ceux-ci sont déterminés par les tournois du Critérium qui ont été joués, par le Championnat de Belgique et par le ranking de l'ITF, ce avec une baisse ou une hausse possible : A1 - A2 - B1 - B2 - C1 - C2.

## Mode de Calcul

1. La place au ranking de l'ITF pour les messieurs
  - 1<sup>er</sup> jusque et y compris 100<sup>ème</sup> : A1
  - 101<sup>ème</sup> – 200<sup>ème</sup> : A2
  - 201<sup>ème</sup> – 350 : B1
2. La place au ranking de l'ITF pour les dames
  - 1<sup>er</sup> jusque et y compris 50<sup>ème</sup> : A1
  - 51<sup>ème</sup> – 80<sup>ème</sup> : A2
  - 81<sup>ème</sup> – 100<sup>ème</sup> : B1
3. Une victoire dans le tableau principal contre un sportif de
  - Classe supérieure : + 4 points
  - Classe égale/équivalente : + 2 points
  - Classe inférieure (1) : + 1 point
  - Classe inférieure (2) : 0 point
4. Une défaite dans le tableau principal contre un sportif de
  - Classe supérieure : 0 point
  - Classe égale/équivalente : - 1 point
  - Classe inférieure : - 2 points
5. Une victoire dans le tableau de consolation contre un sportif de
  - Classe supérieure : + 2 points
  - Classe égale/équivalente : + 1 point
  - Classe inférieure (1) : + 0,5 point
  - Classe inférieure (2) : 0 point
6. Une défaite dans le tableau de consolation contre un sportif de
  - Classe supérieure : 0 point
  - Classe égale/équivalente : - 0,5 point
  - Classe inférieure : - 1 point

Pour le début de la saison d'été, les points engendrés durant les tournois officiels de la saison précédente sont rassemblés et comptabilisés tel suit :

- Si 10 points ou + obtenus, hausse d' 1 classement (par ex. B1 devient A2)
- Si le calcul de fin d'année s'avère négatif, baisse d' 1 classement (par ex. B2 redevient C1)

Le classement ne peut être modifié que s'il y a eu participation à au moins 4 tournois officiels. Si au cours de 2 années consécutives, un joueur n'a pas satisfait au minimum exigé, il perd un

classement par année. Le groupe de travail national prévoit une réunion supplémentaire, en cas de nécessité pour attribuer les classements.

## Article 7

Les points attribués au cours des tournois du Critérium sont repris, pour tous les athlètes, au sein d'un seul et même classement. Après chaque rencontre, ce classement est remis à jour. L'attribution des points par tournoi est effectuée par le responsable du Critérium selon le tableau ci-dessous :

1 <sup>er</sup> : 25 points	5 <sup>ème</sup> : 14 points
2 <sup>ème</sup> : 20 points	6 <sup>ème</sup> : 11 points
3 <sup>ème</sup> : 16 points	7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> : 9 points
4 <sup>ème</sup> : 16 points	9 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> : 5 points

En cas d'ex aequo dans le classement, c'est, respectivement, le nombre de tournois auxquels le joueur a participé, les compétitions disputées, la moyenne des rencontres qui définissent sa place au classement.

## Article 8

En collaboration avec le responsable du critérium, le directeur de compétition effectue les tirages, définit la composition des équipes et avertit les athlètes des moments où ceux-ci pourront jouer.

Les tableaux de match sont composés comme suit :

1. Maximum 8 joueurs par tableau
  - si 19 joueurs ou moins : 2 tableaux (8 + 11 joueurs)
  - si plus de 19 joueurs : 3 tableaux (8 + 8 + le reste)
  - *Les joueurs en surplus joueront le tournoi sous forme de tableau*
  - *Les joueurs C ne sont jamais placés dans un tableau avec des joueurs A, pas même pour composer un groupe de 8 joueurs*
2. La composition des tableaux est établie en fonction du règlement de l'ITF. Celle-ci tient compte du classement individuel.
3. En cas de classement égal chez
  - les joueurs A1 et A2 : le classement de l'ITF est suivi
  - tout autre joueur : le classement des critères est suivi

#### 4. Composition des têtes de série

- Par tranche de 4 joueurs : 1 tête de série
- De 5 à 8 joueurs maximum : 2 têtes de série
- A partir de 9 joueurs : 4 têtes de série
- La tête de série de la première série vient se placer sur la ligne supérieure (ligne 1) et la deuxième tête, sur la dernière ligne (ligne 16(8))
- La place des joueurs 3 et 4 est tirée au sort. Ce tirage a pour but d'éviter que le joueur adverse ne soit toujours le même. Le premier joueur tiré vient se placer dans la partie supérieure du tableau (ligne 5) . L'autre est placé sur la ligne 12.
- Les joueurs « bye's » sont placés ensuite, successivement, sur les lignes 2, 15(7), 11, 6, 7, 10 et 14.

#### **Article 9**

Les premières rencontres débutent à 9h. Les joueurs absents ou pas prêts à l'heure prévue, perdent leur premier match et sont directement renvoyés au tour des perdants.

#### **Article 10**

Le jeu se joue par élimination immédiate. Les perdants des premiers matchs ne peuvent plus prendre part qu'au tour des perdants.

Le joueur « bye » du premier tour qui perd son premier match, va automatiquement rejoindre le tour des perdants.

Après 2 sets vainqueurs, toutes les rencontres de toutes les catégories confondues se déroulent selon le système NO AD (point décisif après 40/40 – pas d'avantage).

Dans tous les sets de toutes les rencontres, le système tiebreak est appliqué après chaque résultat 5-5 obtenu. L'éventuel troisième set est remplacé par un MATCH TIEBREAK JUSQUE 10.

En cas d'absence du joueur adverse, le score est 6-0, 6-0. En cas d'abandon, les matchs restants vont au vainqueur.

#### **Article 11**

Le directeur de compétition peut renseigner toute plainte de comportement sur sa fiche de résultats. Cette plainte est ainsi transmise à la Commission disciplinaire de la fédération sportive concernée qui y donnera suite. Toute remarque ou plainte est immédiatement communiquée par les joueurs/joueuses au directeur de compétition et/ou au responsable du critérium.

## **Article 12**

Les balles de jeu utilisées sont jaunes et doivent être approuvées par la FRBT. Les joueurs sont tenus d'apporter, à chaque rencontre, 4 balles de même marque, en bon état.

## **Article 13**

À l'issue d'un tournoi, le directeur de compétition transmet les résultats aux responsables du tennis adapté ([rolstoeltennis@telenet.be](mailto:rolstoeltennis@telenet.be) - [ldubrulle@skynet.be](mailto:ldubrulle@skynet.be)) et au secrétariat de la LHF ([info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)) et de la VLG ([info@vlg.be](mailto:info@vlg.be)).

## **Article 14**

Le Championnat de Belgique se joue en 3 séries A – B – C avec un tableau par série et séparément pour les dames et les messieurs, selon leur propre classement individuel. La composition du tableau est établie selon le règlement de l'ITF, en ce qui concerne les têtes de série et les BYE (voir l'article 8). Si un joueur/joueuse se retrouve seul/seule dans sa série, il est alors habilité à participer dans la série supérieure.

Le Championnat de Belgique se joue aussi en doubles,

- pour les dames : 1 tableau
- Pour les messieurs : 1<sup>er</sup> tableau pour 4 couples et 2<sup>ème</sup> tableau pour les autres

Tous les matchs en finale (de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place) de toutes les catégories se jouent en 2 sets gagnants, selon le système NO AD. L'éventuel troisième set est remplacé par le MATCH TIEBREAK JUSQUE 10.

## **Article 15**

Le directeur de compétition se réserve, dans ses fonctions, le droit de prendre des décisions supplémentaires pour garantir le bon déroulement du tournoi et dans l'intérêt général des joueurs.